

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26/09/2023 – **Sous embargo jusqu'au 28 septembre à 16h**

Le collectif Vél'Hauts-de-France : 10 associations de promotion du vélo au quotidien, adhérentes de la FUB



Stationnement vélo sécurisé : les gares des Hauts de France accusent un retard important

Quels objectifs ?

Dans les Hauts-de-France, **106 gares sont soumises à l'obligation d'installer des stationnements sécurisés pour les vélos**, pour un total de **4950 places**, d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Où en est-on ?

Avec seulement **28% des gares conformes au décret**, les Hauts-de-France figurent dans le bas du classement des régions d'après les données de juillet 2023 qui seront publiées [ce jeudi 28 septembre par Vélo&Territoires](#).

Les disparités entre les gares sont fortes : les objectifs sont dépassés dans une trentaine de gares, comme à Dunkerque, Armentières ou Templeuve, où les parkings sont parfois déjà saturés. Certaines petites gares, soumises à l'obligation d'installer une dizaine de places, se montrent aussi plus volontaristes, telles que Mouy-Bury (Oise), Seclin (Nord) et plus généralement les petites gares de l'ancienne région Nord - Pas-de-Calais.

Toutefois, une quarantaine de petites gares demeurent totalement non-équipées, alors même que la loi ne prévoit que 10 ou 20 emplacements, ce qui présente peu de difficultés techniques : c'est le cas à Poix de Picardie, Rieux Angicourt, Saint Leu d'Esserent ou encore Saint Sulpice Auteuil.

L'enjeu est fort pour les plus grandes gares, où les besoins sont importants. Creil, la troisième gare des Hauts de France avec 20 000 voyageurs par jour dispose de seulement 44 places vélo sécurisées (installées en 2022 par l'agglomération et saturées en quelques mois), loin de l'objectif de 250 places prévues dans la LOM. La gare de Lille-Flandres dispose actuellement de 590 places de stationnement, bien que la LOM en exige 1000. À l'inverse, la gare Lille Europe va se doter en 2024 de 460 places bien visibles, soit 80 de plus que la LOM. Plus inexplicable la gare de Valenciennes se contente toujours d'une dizaine d'arceaux installés sur le parvis de la gare...

L'analyse du collectif

Actuellement, l'offre d'abri sécurisé est gérée par TER Hauts-de-France et plusieurs opérateurs locaux, ce qui en résulte des règles d'accès différentes et bien souvent limitées à un usage pendulaire, rendant généralement leur usage compliqué pour des voyages occasionnels et pour les vélo-touristes. L'offre actuelle est également très peu adaptée aux vélos cargos, dont la pratique est pourtant en forte hausse.

La Région Hauts-de-France a besoin **d'une plateforme régionale regroupant l'ensemble de l'offre des abris vélo sécurisés tout opérateur confondu**, ce qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble de l'offre existante et de faciliter les inscriptions, avec un titre unique donnant accès à tous les abris de la région. **Cette offre doit également être doublée par des arceaux vélos en libre accès** pour les usagers occasionnels.

Les cyclistes de la région font face à **une réduction de place de vélo dans les trains**. Si l'offre de stationnement était à la hauteur, cela inciterait les cyclistes pendulaires à **avoir un deuxième vélo en gare de destination** plutôt que de l'embarquer. Enfin, pour qu'ils soient utilisés, les abris doivent être aménagés dans des espaces visibles afin de bénéficier d'une surveillance informelle de la part du public et doivent également être régulièrement entretenus.

« Les communautés de communes (qui sont Autorités Organisatrices de la Mobilité) sont souvent impliquées pour une amélioration de la situation mais butent face à Gares&Connexions qui diffuse des informations au compte-goutte. Il est parfois nécessaire, comme à Clermont de l'Oise, que les associations organisent des manifestations pour que Gares&Connexions réponde et fasse avancer des dossiers. »



Le Collectif Vel'Hauts-de-France regroupe 10 associations pro-vélo de la région des Hauts de France. Depuis sa création en 2016, il est l'interlocuteur essentiel pour les nouvelles instances régionales. Le Collectif Vel'Hauts de France, a notamment contribué en 2018 au SRADDET, répondu en 2020 à la concertation climat, portant sur différents thèmes dont un sur les transports & la mobilité au niveau régional. 17 propositions en faveur des modes actifs et des solutions alternatives à l'autosolisme ont déjà pu être formulées.

Représentativité : 10 associations et plus de 8 000 adhérent·es.

Liens : [Site web](#) | [Twitter](#)

Contacts : Michel Anceau ADAV-Droit au Vélo michel.anceau@droitauvelo.org 07 66 73 34 10, Thierry Roch, AU5V, thierry.roch@au5v.fr 06 29 43 71 31